

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 32 (1940)
Heft: 12

Artikel: La création d'occasions de travail
Autor: Muggler, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384251>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La création d'occasions de travail.

Par H. Muggler.

La situation du marché du travail est demeurée relativement stable au cours de ces derniers mois. Notre effectif de 10,000 chômeurs seulement nous autorise même à la considérer comme favorable. Le degré d'occupation est satisfaisant dans l'industrie des machines et métaux, qui travaille actuellement pour l'exportation et pour le marché intérieur. On enregistre une demande considérable dans le textile, les denrées alimentaires et les objets de consommation; les entreprises de ces branches sont pleinement occupées. La situation n'est pas aussi satisfaisante dans les arts graphiques; elle l'est encore moins dans l'industrie du bâtiment. Certaines des industries d'exportation, notamment celles des articles de luxe, et dont la production était destinée en grande partie à la Grande-Bretagne et aux Dominions, traversent une crise grave. Les exportations vers les Etats-Unis et les pays d'outre-mer sont de plus en plus difficiles. Au cours de ces deux dernières années, nous avons perdu divers débouchés.

Il est encore prématuré de se prononcer sur l'évolution ultérieure. Une extension du théâtre des opérations risque d'opposer de nouveaux obstacles à nos exportations. Il semble qu'à la longue nous ne puissions pas espérer que le degré d'occupation actuel reste stable. La pénurie des matières premières menace de réduire la production de nos fabriques. Mais, même au cas où, contre toute attente, nous n'aurions pas à souffrir d'une pénurie de matières premières, nous n'en enregistrerons pas moins une régression de la demande; en effet, une partie des commandes actuelles n'ont été passées qu'en prévision d'une nouvelle hausse des prix. Elles ont en quelque sorte un caractère spéculatif et contribuent à la saturation du marché. C'est pourquoi il n'est pas impossible que prochainement, peut-être au début de 1941, l'effectif des chômeurs dépasse considérablement celui d'aujourd'hui. Le problème de la création d'occasions de travail se posera alors dans toute son acuité.

La classe ouvrière a donc le droit de se demander quelles mesures ont été prises en vue de prévenir le chômage. Le Conseil fédéral a fait des promesses, un plan de créations d'occasions de travail a été étudié mais on n'a encore rien entendu de très concret. (Au moment où cet article était écrit, nous avons eu l'occasion de prendre connaissance du rapport où la Commission fédérale pour la création d'occasions de travail expose les principes de la lutte contre le chômage. Nous pouvons donc donner à nos lecteurs l'assurance qu'un travail très sérieux a été accompli en haut lieu. Nous aurons encore l'occasion de revenir sur ce rapport. *La réd.*)

Qu'attend la classe ouvrière suisse en matière de création d'occasions de travail? Non pas des travaux inutiles mais, au contraire, des travaux susceptibles d'enrichir notre patrimoine national

et de perfectionner notre équipement économique. Les travaux de terrassement et de construction proprement dits effectués à l'aide de subventions des pouvoirs publics ne sont que des mesures de transition qui doivent être complétées par un plan de création d'occasions de travail à longue échéance ayant pour objet:

1. d'accroître l'indépendance économique de notre pays à l'égard de l'étranger,
2. d'augmenter la capacité d'exportation de nos industries,
3. de réduire le coût de la production et le coût de la vie,
4. de développer l'industrie hôtelière,
5. de créer de nouvelles possibilités d'occupation pour la jeune génération.

L'indépendance économique de notre pays à l'égard de l'étranger peut être accrue par une extension de la production agricole, par la construction de nouvelles centrales hydroélectriques et une utilisation plus intensive, en raison même de leur rareté, des richesses de notre sous-sol. Les efforts actuellement déployés en vue de l'exploitation du minerai de fer et des filons de charbon doivent être soutenus efficacement par les pouvoirs publics. De vastes terrains marécageux doivent être asséchés et rendus à la culture. Les vallées de nos montagnes, qui se dépeuplent progressivement, doivent faire l'objet de toute notre attention. Il importe de prendre rapidement les mesures propres à faciliter l'existence de nos populations montagnardes en organisant d'une manière plus efficace la distribution des produits de leur industrie. Le Tessin, dont la situation économique a toujours causé les plus grands soucis, pourrait devenir un gros producteur de vin de qualité, de fleurs et de produits maraîchers. Il faut envisager avant tout des mesures d'aide financière et des facilités tarifaires.

La capacité de production de notre industrie d'exportation peut être augmentée en subventionnant le renouvellement et la modernisation de l'équipement industriel. En outre, l'amélioration de notre réseau ferroviaire et l'extension des voies navigables s'imposent. Il y a déjà quelques années, on a proposé la construction d'un tunnel de base du Gothard, ce qui permettrait de diminuer la durée du trajet et la consommation d'énergie électrique tout en assurant le trafic automobile pendant toute l'année. Ce projet nous semble digne d'être pris en considération. Il permettrait à notre pays de disposer de la voie de transit nord-sud la meilleur marché et la plus rapide et de rapprocher considérablement le Tessin du reste de la Suisse.

Les beautés naturelles de notre pays sont si évidentes que nous n'avons pas à craindre que les touristes étrangers, lorsque la situation sera redevenue normale, ne reprennent pas le chemin de nos montagnes et de nos lacs. Il est évident que ce ne seront plus les millionnaires d'autrefois. Il faut donc envisager l'adaptation de nos hôtels aux moyens financiers des touristes de demain. Parallèle-

ment, la construction de chemins et la protection des sites doivent être encouragées.

Le développement des recherches scientifiques et techniques contribuera également à créer de nouvelles possibilités de travail.

En outre, le Département de l'économie publique, en corrélation avec les industries, doit organiser rationnellement la prospection des marchés. Le système des primes de garantie pour les risques d'exportation doit être développé. De son côté, le Département politique doit contribuer à faciliter le commerce extérieur suisse. La Suisse n'entretient pas encore de relations diplomatiques avec la Russie en dépit des relations commerciales qui existent entre les deux pays. En un mot, la création d'occasions de travail exige de l'initiative, de l'énergie et de la confiance en l'avenir.

Economie politique.

Les banques suisses en 1939.

La Banque nationale suisse publie chaque année une statistique détaillée sur les banques suisses, statistique qui donne un aperçu intéressant sur l'une des plus importantes branches de notre économie nationale. Cette statistique englobe tous les instituts bancaires placés sous le contrôle fédéral. Elle comptait, en 1939, 7 grandes banques, 27 banques cantonales, 200 banques moyennes et petites, 111 caisses d'épargne et 2 coopératives agricoles de crédit (caisses Raiffeisen), soit au total 363 banques. Du fait que nombre de grandes banques et de banques cantonales possèdent encore des succursales, des caisses de dépôts et des agences, le nombre des établissements bancaires est encore plus important; il s'élève à 3224. Comme il existe en Suisse 3000 communes, cela fait en moyenne un office d'encaissement par commune. Une telle abondance d'instituts bancaires ne se trouve sans doute dans aucun autre pays. Certaines villes et grandes localités en comptent plusieurs et même parfois un très grand nombre tandis que dans d'autres endroits il ne s'en trouve aucun. Le tableau ci-dessous donne une idée du développement de l'activité bancaire en Suisse:

	Capital investi	Réserves	Avoirs étrangers	Dont épargne	Sommes du bilan	Bénéfice net	Dividendes
	en millions de francs				en millions de francs		
1906	712	206	4,917	1367	6,350	62	46
1913	1035	304	7,170	1771	9,325	74	64
1925	1391	429	12,285	3410	14,774	117	96
1930	1889	654	17,956	5517	21,530	169	132
1935	1683	589	14,862	5767	17,552	47	73
1936	1545	610	15,493	5690	18,080	82	76
1937	1514	626	15,931	5986	18,497	99	79
1938	1509	625	15,722	6232	18,297	96	78
1939	1494	626	15,196	6132	17,720	88	71

Le développement des banques ressort avant tout des données relatives aux sommes du capital étranger, c'est-à-dire des dépôts et des affaires engagées par le public ainsi que des sommes du bilan. Le point culminant de l'expansion des banques suisses fut atteint en 1930, à la fin de l'année de haute conjoncture. A cette époque les banques suisses disposaient d'une somme de